

MESURE D'ASSAINISSEMENT EN CAS DE CATASTROPHE

Fiche Technique N°3

EVACUATION DES EXCRETA ET DES EAUX USEES

Il arrive couramment, immédiatement après une catastrophe que les conditions de rejets des excréta et des eaux usées ne soient pas satisfaisants. A moins que des mesures ne soient prises sans délai pour fournir les moyens nécessaires à cette évacuation .

IV - CAS DES CITES ET VILLES DOTEES DE RESEAUX D'EGOUTS :

Après une catastrophe, les réseaux d'égouts peuvent être mis hors d'état de fonctionner : rupture des conduites et des collecteurs, destruction des stations de pompage, On pourra prendre les mesures suivantes :

- Réparer sans délai les égouts en installant des dérivations provisoires pour isoler les tronçons endommagés.
- Curer et rincer les égouts engorgés.
- Dénoyer les stations de pompage.
- Transporter les boues en un lieu d'enfouissement.

- Traiter les égouts à l'aide d'antiseptiques puissants pour empêcher la propagation des organismes pathogènes et masquer les odeurs.
- Mettre en place des installations provisoires.

On s'efforcera au maximum de remettre en service le réseau d'égouts. En règle générale, toute réparation effectuée doit avoir un caractère permanent.

Toutefois, des réparations provisoires peuvent être nécessaire quand le remplacement d'une conduite ou d'un trou d'homme doit être rapide pour rétablir la circulation dans une grande artère. Pour des réparations urgentes, on pourra utiliser des tuyauteries en amiante-ciment, des conduits de bois ou tout autre type de canalisation à assemblage rapide.

2.- CAS DES ABRIS ET CAMPS PROVISOIRES :

Selon le temps d'utilisation prévu pour les abris et les camps provisoires, les installations d'évacuation des excréta seront de type et de durée de service variables. Les modèles les mieux adaptés sont les feuillées peu profonds, les feuillées profonds, les latrines à trou foré, les urinoirs et éventuellement les latrines mobiles.

La latrine commune, malheureusement, indispensable dans nombre de cas d'urgence, est difficile à maintenir propre elle ne devra donc être utilisée que lorsque la situation ne doit pas durer trop longtemps. De strictes mesures de contrôle et de propreté sont nécessaire. On devra s'efforcer d'approvisionner les latrines en eau afin de rendre leur lavage possible. Ces latrines devront comporter des blocs séparés pour les hommes et les femmes. Il est nécessaire de prendre les précautions qui s'imposent pour protéger les sources d'eau et les nappes phréatiques. Le site devra être sec, bien drainé et situé au dessus du niveau des crues, les abords immédiats des latrines

devront être débarrassés de toute végétation, déchets ou décombres.

SS- LES FEUILLES PEU PROFONDS: Il s'agit d'une simple tranchée, creusée à l'aide d'outils ordinaires (pioches et pelles), mesurant environ 30 cm de largeur et 90 cm à 150 cm de profondeur. La longueur est fonction du nombre global d'utilisateurs : il faut prévoir 3 à 3,5 m pour une centaine de personnes. Des feuillées séparées devront être prévues pour les hommes et pour les femmes. La terre retirée de la tranchée sera entassée sur le bord et servira pour recouvrir les excréta afin de limiter la prolifération des mouches et réduire les odeurs. Au besoin, on pourra placer au bord de la tranchée des planches ou des madriers qui constitueront une sorte de plancher et empêcheront les parois de s'ébouler. Des brouissailles ou une clôture de planches ou de tôle assureront l'intimité nécessaire.

Les feuillées peu profonds sont une installation rudimentaire valable pour une courte période (pas plus d'une semaine). Lorsque la tranchée est remplie jusqu'à 30 cm de la surface, il faut la combler en amassant la terre puis en la tassant. Avant d'abandonner une tranchée, le personnel chargé de l'assainissement devra s'assurer qu'elle a été correctement comblée.

SS- LES FEUILLES PROFONDS: Ce type de latrine est destinée aux camps de caractère plus durable, de quelques semaines à plusieurs mois. La tranchée, de 1,8 à 2,5 m de profondeur et de 75 à 90 cm de largeur, est couverte d'un plancher empêchant le passage des mouches. Selon les habitudes locales, on prévoira des sièges ou une utilisation à la turque. Une bonne superstructure assure intimité et protection. Pour le reste, ces feuillées doivent répondre aux mêmes exigences que les feuillées peu profonds (recouvrement des excréta, comblement de la tranchée...).

SS- LES LATRINES A TROU FORE : A proximité des estuaires et partout où le sous sol n'est pas rocheux, ce genre de latrine permet d'évacuer rapidement les excréta en cas d'urgence, l'emploi de tarières permet d'installer des latrines familiales pour les réfugiés. Il est possible d'entreprendre sur place la production en série de dalles en béton qui serviront de plancher aux latrines.

SS - LES CABINETS A FOSSE : Lorsque le sous sol est meublé et facile à retourner, il est possible de construire un cabinet à fosse pour chaque famille ou groupe de familles habitant la même tente. On pourra entreprendre dans le camp même la production en série de dalles en béton qui serviront à confectionner le plancher des latrines. Dans les camps de caractère plus durables et là où l'on a coutume d'utiliser l'eau pour les ablutions intimes, on pourra munir chaque dalle d'un joint hydraulique, Il est également possible de construire une superstructure moins légère.

Une amélioration peut être apportée à ces latrines. Les nuisances provenant des odeurs et des mouches peuvent disparaître par la pose d'un tuyau d'aération dont le sommet est recouvert d'un grillage. Des tuyaux en plastique noir (PVC) sont recommandés pour la ventilation. Ces tuyaux doivent être solidement fixés au sommet de la latrine.

SS. LES URINOIRS : Il est recommandé de construire un urinoir pour 25 utilisateurs. L'application d'une solution de chlore permettra de réduire les odeurs. Il est nécessaire de prévoir un puits perdu ou puits d'infiltration.